



TECHNIQUES POLICIÈRES

TECHNIQUES POLICIÈRES

Cette attestation d'études collégiales constitue un programme de formation intensive destiné aux candidats ayant une promesse d'embauche d'un service de police. Sa durée est de 900 heures, représentant 30 semaines de cours à raison de 30 heures par semaine en moyenne.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission à l'AEC en Techniques policières est régie par une entente entre le ministère de la Sécurité publique (MSP) et le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR). Le candidat à ce programme doit détenir une promesse d'embauche d'un service de police.

L'entente spécifie que le programme menant à l'AEC est une mesure d'exception ayant pour but de répondre aux besoins spécifiques des organisations policières en matière de recrutement. En effet, le bassin des étudiants ayant réussi le diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques policières ne peut combler tous les besoins notamment ceux au regard des minorités et des communautés culturelles de même que des effectifs féminins.

Le programme d'AEC en techniques policières est dispensé en alternance par le Collège Ahuntsic et le Collège de Maisonneuve. Le plus souvent, les candidats retenus détiennent un premier diplôme universitaire ou un autre diplôme d'études collégiales. Ils doivent obligatoirement répondre aux exigences d'admissibilité à l'ÉNPNQ prévues au Règlement sur le régime des études de l'École Nationale de Police du Québec.

ORIENTATION DU PROGRAMME

Ce programme de niveau collégial permet à des non-détenteurs du DEC en techniques policières d'acquérir les compétences retenues comme essentielles à la réussite du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie de l'École nationale de police du Québec et nécessaires à l'exercice du métier de policier patrouilleur.

Le programme d'AEC en techniques policières est dispensé depuis 1989, il a été remanié à la suite de la redéfinition du DEC en techniques policières, suivant l'approche par compétence, et de l'adoption par l'École nationale de police du Québec d'un nouveau programme de formation de base.

La durée maximale limitée de ce programme d'études a imposé des choix parmi les compétences développées dans le DEC en techniques policières. Des choix, des regroupements, des stratégies d'enseignement et d'apprentissage sont à la base du nouveau programme d'AEC tel qu'il est présenté. Les consultations et les réflexions ayant conduit au programme proposé ont permis d'identifier les compétences essentielles à l'exercice de la fonction de policier patrouilleur dans la province de Québec, compte tenu du contexte organisationnel, social et économique de celle-ci, et d'inclure les préalables au programme de formation de base de l'École nationale de police du Québec.

¹Ministère de l'Éducation. Analyse de la fonction de travail du policier patrouilleur. Québec. 1995.P.2.

² Idem.

DÉFINITION DE LA FONCTION POLICIÈRE

L'analyse de la situation de travail a défini le policier comme une « personne chargée de patrouiller un territoire donné en exerçant un travail général de police lié à la protection du public, à l'application des lois et règlements, à la prévention du crime et au maintien de l'ordre et de la paix. »¹

Le policier patrouilleur y est décrit comme un intervenant de première ligne dans une multitude de situations. « Premier arrivé sur la scène d'un événement, le patrouilleur devra juger s'il peut régler seul la situation ou s'il doit faire appel aux sections spécialisées des services de police ou à ses collègues. Le policier a ainsi un grand pouvoir de décision et doit faire preuve d'autonomie, d'initiative et de jugement. Son travail est complexe dans la mesure où il a souvent à prendre des décisions dont les conséquences sont importantes et ce, dans des situations qui sont, pour la plupart, à la fois uniques et imprévisibles. »²

L'actuel policier patrouilleur est amené à jouer des rôles qui pourraient apparaître contradictoires, à savoir, favoriser une approche communautaire et recourir à la coercition, le cas échéant, pour arrêter les auteurs d'infractions criminelles. Ces deux rôles, loin d'être opposés, sont plutôt complémentaires et exigent du policier patrouilleur d'être capable d'utiliser à bon escient les interventions appropriées, fussent-elles répressives, préventives ou communautaires.

En effet, le policier patrouilleur est appelé à travailler dans un nouvel environnement, celui de la décentralisation des décisions et de la gestion des opérations policières axée sur la résolution non seulement active, mais également proactive des problèmes, tout en favorisant la participation de la communauté à la propre sécurité.

Cette nouvelle gestion des opérations policières adopte la méthode de résolution des problèmes qui a pour objectif de s'attaquer aux causes réelles et non plus aux seuls symptômes des problèmes et de leur trouver des solutions efficaces et permanentes.

VISÉES ÉDUCATIVES

Les visées éducatives de l'AEC en techniques policières s'appuient sur les principaux axes de développement de la fonction de policier patrouilleur au Québec. Ces visées sont :

- Acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires à l'exercice de la fonction de policier patrouilleur et les appliquer à des mises en situation et à des études de cas reproduisant le contexte social, politique et économique de l'environnement dans lequel évoluera le candidat;
- Acquérir les habiletés nécessaires en communication écrite et verbale le rendant capable de recueillir et de transmettre l'information pertinente.



- Acquérir des habiletés de prise en charge et d'autonomie;
- Acquérir la capacité de résoudre des problèmes, de prendre des décisions et d'en évaluer les résultats;
- Acquérir la capacité de faire preuve d'empathie, de respect et d'assurer le service à la clientèle;
- Intégrer l'approche communautaire comme mode privilégié de l'intervention policière;
- Adopter des attitudes en conformité avec l'éthique et la déontologie.

Enfin, les visées éducatives du programme prennent en compte les objectifs de formation fondamentale du Collège Ahuntsic, soit :

- Savoir communiquer;
- Savoir penser;
- Savoir apprendre;
- Savoir interagir socialement;
- Savoir assumer des valeurs personnelles et des responsabilités sociales.

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROGRAMME D'AEC

Intervenir à titre de premier répondant dans un contexte de service à la communauté, en appliquant les processus de l'intervention policière et de la résolution de problèmes, lors de situations de travail mettant en cause la sécurité publique et privée.

Le policier est une personne chargée de patrouiller un territoire donné en exerçant un travail général de police liée à la protection du public, à l'application des lois et règlements, à la prévention du crime et au maintien de l'ordre et de la paix. Selon les situations auxquelles il fait face, le policier patrouilleur agit comme médiateur, conseiller, personne ressource, premier intervenant, ou personne en autorité qui arrête, enquête, émet des contraventions, prélève la preuve et témoigne devant les tribunaux. Il doit continuellement mettre en pratique ses compétences d'ordre relationnel et social.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES OU COMPÉTENCES

Les compétences du DEC retenues pour l'AEC sont:

- analyser la profession et le contexte organisationnel de la policière-patrouilleuse et du policier-patrouilleur;
- adapter des principes et des techniques de base la communication ou contexte de l'intervention policière;
- utiliser des méthodes d'observation;
- rédiger des rapports;
- déterminer le rôle de la policière ou du policier dans diverses situations impliquant des jeunes en difficulté ou des jeunes contrevenants;
- évaluer la légalité des interventions policières;
- intervenir dans des situations à caractère privé.
- constater une infraction criminelle;
- constater une infraction à un règlement municipal et à une loi du Québec;
- exercer les pouvoirs et les devoirs du policier patrouilleur lors d'une intervention en matière criminelle;

- exercer les pouvoirs et les devoirs du policier patrouilleur en matière de lois du Québec et de règlements municipaux;
- communiquer une preuve d'infraction pénale;
- effectuer des interventions policières à l'occasion d'événements criminels;
- mettre en pratique des techniques spécialisées de communication policière;
- intervenir auprès de personnes en état de crise;
- exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière de sécurité routière;
- effectuer des interventions policières liées à la circulation et aux accidents routiers;
- effectuer des interventions policières liées à la capacité de conduite affaiblie par l'effet de l'alcool ou d'une drogue;
- dispenser des soins d'urgence en tant que premier intervenant;
- conduire un véhicule de façon préventive;
- se défendre contre des coups frappés;
- se défendre dans des combats corps à corps;
- maîtriser une personne violente;
- répondre aux exigences physiques propres au travail policier.

CADRE PÉDAGOGIQUE

Le programme d'attestation d'études collégiales en techniques policières est dispensé intensivement. Il est très exigeant tant du point de vue intellectuel que physique. Les candidats doivent atteindre les niveaux de performance exigés à l'admission à l'École nationale de police du Québec et ce, en 30 semaines.

Le cadre pédagogique dans lequel sont dispensés les cours prévus au programme doit faire en sorte que les activités d'apprentissage, de même que les évaluations sommatives et formatives, assurent l'atteinte des compétences et habiletés identifiées comme nécessaires pour l'exercice de la fonction de policier. Le programme met de l'avant des approches pédagogiques qui collent à la réalité professionnelle et qui favorisent des contacts réguliers avec les ressources du milieu. Le recours aux interventions simulées est privilégié dans plusieurs des cours.

RÈGLES PARTICULIÈRES AU CHEMINEMENT PÉDAGOGIQUE ET À LA DIPLÔMATION

La condition de réussite de chacun des cours est l'obtention d'une note égale ou supérieure à 60%. Tout cours non réussi doit être repris avec une cohorte subséquente.

Tout étudiant qui aura échoué à plus d'un cours devra interrompre la poursuite de son programme d'études.

L'étudiant qui n'a échoué qu'à un seul cours pourra continuer son programme d'études seulement s'il a obtenu une note égale ou supérieure à 50% pour ce cours.

La réinscription à une cohorte subséquente est conditionnelle à la preuve que la promesse d'embauche de l'étudiant a été reconduite par le service de police employeur.

CHAMPS DE COMPÉTENCES

Le policier patrouilleur répond aux appels à l'aide de la population. Il est le plus souvent le premier arrivé sur les lieux d'un événement et on attend de lui qu'il trouve une solution juste, satisfaisante et efficace. Il agit parfois seul, le plus souvent en équipe avec un collègue et très souvent en partenariat avec des équipes professionnelles et spécialisées. Le travail du policier patrouilleur est très complexe, à l'image de la société au sein de laquelle il évolue.

Les compétences à être développées chez le diplômé se regroupent en quatre principaux champs de compétence tous primordiaux et essentiels à son rôle qui est de servir adéquatement la population.

Les quatre champs de compétence du programme de l'AEC en Techniques policières sont :

- **le cadre légal** dans lequel le policier patrouilleur exerce ses fonctions;
- **la communication**, principale habileté sur laquelle s'appuie une intervention satisfaisante, efficace et efficiente;
- **un ensemble d'habiletés professionnelles** lui permettant de jouer adéquatement les rôles qui lui incombent, qu'il soit placé en situation d'autorité, de relation d'aide ou d'engagement dans la communauté;
- **les processus de l'intervention policière** appliqués aux diverses cibles d'intervention.

GRILLE DE COURS

Répartition des cours de formation spécifique selon le cheminement prévu

Périodes/semaine
Travail personnel
Labo / Stage
Cours théorique

Bloc I

310-149-AH	Légalité des interventions policières.....	2-1-2
310-150-AH	Analyse de la fonction de patrouilleur et interventions policières.....	3-2-2
310-151-AH	Stratégies d'interventions répressives, préventives et communautaires (jeunes en difficulté)	2-3-2
310-152-AH	Techniques de communication, d'observation et rédaction de rapports (15h) observation (30h)	1-2-1
310-155-AH	Infractions en matière pénale	2-3-2
310-160-AH	Conduite préventive d'une automobile.....	1-2-2
109-AEB-02	Défense dans les combats corps à corps.....	0-2-1
109-203-AH	Exigences physiques propres au travail policier	0-5-1

Bloc II

310-151-AH	Stratégies d'interv. répressives, préventives et communautaires (15 h ress. / 30 h stratégie).....	2-3-2
310-153-AH	Intervention en matière de circulation routière.....	1-2-2
310-155-AH	Infractions en matière pénale	2-3-2
310-156-AH	Techniques de communication spécialisée	1-2-1
310-157-AH	Intervention lors d'accidents de la route et de capacités affaiblies	1-2-1
310-158-AH	Conduite d'une enquête criminelle de premier niveau (enquête I).....	1-3-2
109-AEA-02	Défense contre les coups frappés.....	0-2-1
109-203-AH	Exigences physiques propres au travail policier	0-5-1

Bloc III

310-157-AH	Intervention lors d'accidents de la route et de capacités affaiblies	1-2-1
310-158-AH	Conduite d'une enquête criminelle de premier niveau (enquête II)	1-3-2
310-159-AH	Pouvoirs et devoirs du policier-patrouilleur en matière pénale et communication d'une preuve... ..	2-3-2
310-AEW-03	Maîtrise d'une personne violente	1-2-1
310-AFB-03	Techniques d'intervention en situation de crise.....	1-2-2
181-147-AH	Soins d'urgence en tant que premier intervenant.....	1-2-2
109-203-AH	Exigences physiques propres au travail policier	0-5-1

POUR EN SAVOIR PLUS
fc.collegeahuntsic.qc.ca

DESCRIPTION DES COURS

LÉGENDE DES PRÉALABLES

CR Corequis: Vous devez suivre le cours avant ou en même temps que le cours concerné.

PA Préalable absolu: Vous devez avoir suivi et réussi le cours préalable.

PR Préalable relatif: Vous devez avoir suivi le cours préalable et avoir obtenu la note d'au moins 50 %.

310-149-AH LÉGALITÉ DES INTERVENTIONS 2-1-2
POLICIÈRES 1,66 unités

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Le cours vise la compréhension des législations avec lesquelles le policier-patrouilleur doit composer dans l'exercice de ses fonctions. Il sert aussi à outiller le policier-patrouilleur appelé à intervenir dans des situations courantes de la vie qui nécessitent la connaissance du droit privé.

Ce cours vise aussi l'acquisition des notions relatives au raisonnement juridique, ainsi que des différentes chartes qui établissent les règles fondamentales régissant l'exercice des pouvoirs et devoirs du policier-patrouilleur.

Les principaux thèmes abordés sont : le vocabulaire juridique de base, les fonctions des institutions étatiques, des notions de droit civil et de droit pénal, le rôle du policier dans le processus judiciaire, la définition des droits et libertés de la Charte canadienne des droits et libertés (CCDL) et les conséquences d'une violation d'un droit qui y est reconnu; les interventions du policier-patrouilleur et ses limites en matière de droit privé, la responsabilité civile du citoyen, du policier dans son rôle et l'organisation auquel il appartient; le rôle du policier-patrouilleur en matière de conflit et de situations conflictuelles.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, l'étudiant, seul ou en équipe, analyse les règles de droit, participe à des discussions de cas en échangeant ses analyses avec ses collègues et le professeur.

L'étudiant étudie des cas pour différencier un événement de nature civile d'un événement de nature pénale afin de jouer le rôle approprié. Il effectue des recherches concernant les tribunaux et leurs diverses compétences. Il doit lire et analyser, en équipe, des décisions jurisprudentielles utiles au policier-patrouilleur.

Des exercices permettent à l'étudiant de s'initier au contenu des chartes et aux mécanismes prévus au cas de non-respect des droits qui y sont reconnus.

Comme travail personnel, l'étudiant étudie la matière du cours et complète sa compréhension des notions vues en classe à l'aide de lectures appropriées et de recherches. Il prépare adéquatement les activités d'apprentissage.

310-150-AH ANALYSE DE LA FONCTION DE 3-2-2
PATROUILLEUR ET INTERVENTIONS 2,33 unités
POLICIÈRES

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Le but du cours est de permettre à l'étudiant de se familiariser avec la fonction de travail de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur. Les objectifs de ce cours sont d'examiner les tâches et les opérations liés à la fonction de travail; de s'approprier certaines approches et processus d'intervention policière; d'identifier les exigences professionnelles requises à la profession.

De plus, l'étudiant se familiarise avec les compétences territoriales et d'attribution des organisations et s'initie aux différents mécanismes de contrôle de la profession et des organisations tant à l'interne qu'à l'externe. C'est ainsi que l'étudiant s'approprie les règles d'éthique, de déontologie et de discipline, adopte et applique des comportements compatibles avec la fonction policière. L'étudiant se prépare aussi à effectuer des interventions policières en début d'incendie, de risques d'explosion ou de contamination ainsi qu'à participer à la planification d'une opération en équipe.

Les principaux thèmes abordés dans ce cours sont : les approches, les comportements et les habiletés inhérents au travail policier; le mandat légal et la mission des organisations policières canadiennes et québécoises; les structures organisationnelles et territoriales, les structures hiérarchiques; les fonctions, les rôles et les tâches policières; les organismes de contrôle et les juridictions disciplinaires et déontologiques; l'éthique, les codes de disciplines et de déontologie et les conséquences à ces manquements; la reconnaissance des comportements exemplaires. Ce cours traite aussi de l'analyse d'une situation d'intervention, de la mission des intervenants, du type d'intervention opérationnel, de la résolution de problème et des différents aspects de gestion des opérations.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, l'étudiant travaille seul ou en équipe, il fait des recherches dans divers textes de lois et règlements et les analyse. À l'aide d'exercice, il apprend à reconnaître les comportements fautifs au regard de l'éthique, des codes de discipline et de déontologie. Il suit les exposés magistraux présentés à l'aide de support informatique et de projections audiovisuelles, il prend des notes, il fait des exercices et participe aux discussions.

Dans le but de prendre contact avec le milieu, lors d'un stage, l'étudiant établit des liens avec la fonction de travail et ses réalités, les comportements et attitudes appropriés à la profession. L'étudiant effectue de la patrouille dans le service policier pour lequel il est déjà sélectionné. Il applique et approfondit les connaissances techniques et pratiques acquises.

Dans le cadre de simulation d'opérations policières, l'étudiant est appelé à évaluer des situations, à prendre des mesures de sécurité, à recueillir et à analyser des renseignements, à procéder à des interventions policières et à rédiger les rapports appropriés, à solutionner des problèmes à l'aide de ressources disponibles (technique et humaine / interne et externe) ou en référant aux ressources appropriées.

Comme travail personnel, l'étudiant étudie la matière du cours et complète sa compréhension des notions vues en classe à l'aide de lectures. Il prépare adéquatement ses activités d'apprentissage, rédige, à l'occasion, des rapports.

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Dans un premier temps, le cours vise à sensibiliser l'étudiant à la situation des jeunes en protection et à celle des jeunes contrevenants. Le cours permet à l'étudiant de décider du type d'intervention policière (préventive, communautaire ou répressive) le plus approprié selon la situation du jeune et d'appliquer les protocoles qui s'imposent, ainsi que de développer des attitudes et des comportements adaptés aux besoins de ce dernier.

Deuxièmement, ce cours amène l'étudiant à développer et à appliquer des stratégies d'intervention répressives, préventives et communautaires, à partir de problématiques réelles (problèmes de criminalité, problèmes sociaux et d'incivilités). L'étudiant applique la méthode de résolution de problèmes. De plus, l'étudiant peut mettre à contribution les compétences acquises en matière de respect des règles de discipline, de déontologie et d'éthique, de communication, d'interventions policières, du partenariat avec les ressources communautaires et de l'utilisation du matériel informatique simulant des logiciels qui sont à la disposition des patrouilleurs.

Les principaux thèmes abordés sont : la Loi sur la protection de la jeunesse; la Loi sur le système de justice pénal pour les adolescents; la problématique des mauvais traitements; les facteurs prédisposant; les conséquences (ex. : consommation de drogue, fugue, prostitution, suicide, etc.); les comportements délinquants et les facteurs criminogènes permettant d'évaluer adéquatement la dangerosité d'un jeune; les protocoles d'intervention qui concernent les juvéniles incluant l'entente multisectorielle; l'approche stratégique de résolution de problèmes; l'impact du crime organisé et des gangs de rue; l'analyse de la criminalité; les méthodes d'observation; les méthodes d'intervention répressives, préventives et communautaires; l'organisation des ressources communautaires; les protocoles particuliers d'intervention auprès de certaines clientèles en difficulté.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, l'étudiant, seul ou en équipe, se prépare aux mises en situation et aux discussions par des lectures, le visionnement de documentaires, des conférences et des recherches.

Lors de simulations d'intervention auprès des jeunes, l'étudiant est appelé à considérer différentes variables pour évaluer la situation du jeune en difficulté, entrevoir des solutions possibles et évaluer l'intervention projetée. L'étudiant peut mettre en application ses connaissances en fonction des lois, des protocoles et ententes existants.

Afin d'intégrer ces savoirs dans l'exercice de la fonction policière, l'étudiant doit, en équipe de travail : identifier une problématique précise et contemporaine en utilisant des banques de données, analyser les données pertinentes afin de détecter un problème, transposer la situation sur des cartes géographiques, concevoir les stratégies d'intervention répressive et préventive ou communautaire, les élaborer selon toutes les étapes et d'assurer un suivi en produisant un dossier complet.

De plus, ces activités favorisent l'intégration des différents protocoles d'intervention de problématiques ciblées. L'étudiant apprend à travailler en partenariat avec différents intervenants de la communauté, à reconnaître les clientèles en difficulté et à les référer à la ressource pertinente.

Comme travail personnel, l'étudiant étudie la matière du cours et complète sa compréhension des notions vues en classe à l'aide de lecture. Il prépare adéquatement ses activités d'apprentissage, rédige à l'occasion des rapports.

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

L'étudiant intègre un processus efficace de communication dans un contexte d'interventions policières et acquiert des méthodes et des habiletés de base en observation et en rédaction de rapport.

Ce cours permet à l'étudiant de valider et d'unifier son niveau de connaissance à l'égard des techniques de base d'écoute. De plus, l'étudiant développe des compétences nécessaires à l'observation de situations telles qu'elles se produisent, de prendre des notes en respectant certaines règles et à rédiger adéquatement les rapports s'y rattachant.

Les principaux thèmes abordés dans ce cours sont : les éléments constitutifs de la communication, les attitudes facilitant, les forces et les faiblesses personnelles, les techniques d'écoute et d'expression; les perceptions inhérentes à l'observation et des techniques pertinentes, de la description d'un lieu, d'une personne et d'un objet, de la description des comportements d'une personne ou d'un groupe de personnes dans une situation; de prise de notes et de rédaction manuscrite ou informatisée de rapports selon les normes.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, l'étudiant suit les exposés magistraux présentés à l'aide de projections audio-visuelles et prend des notes et il fait des exercices et participe aux discussions.

En laboratoire, seul ou en groupe, l'étudiant exécute les techniques de communication, d'observation et de rédaction. Il note toutes les observations effectuées, se situe quant à ses habiletés personnelles et rédige des rapports conformément aux pratiques policières.

Comme travail personnel, l'étudiant étudie la matière du cours et complète sa compréhension des notions vues en classe à l'aide de lectures appropriées et de recherche. Il prépare adéquatement les activités d'apprentissage, rédige des notes et des rapports.

Ce cours prépare les futurs policiers à intervenir en matière de sécurité routière; il permet de détecter les infractions commises par les usagers de la route et de bien compléter les constats d'infractions qui s'y rapportent et d'utiliser des pouvoirs spéciaux.

L'étudiant acquiert les connaissances juridiques nécessaires afin d'appliquer efficacement et avec discernement le Code de la sécurité routière (CSR) et les règlements qui le précisent. Il applique les règles du Code de procédure pénale (CPP) et distingue les infractions au Code criminel (CCr) reliées à la sécurité routière.

Ce cours permet à l'étudiant d'améliorer son approche professionnelle auprès du public en tenant compte des règles de déontologie, de discipline et d'éthique.

Les principaux thèmes abordés sont : l'immatriculation des véhicules, les différents permis, la signalisation, les règles de circulation, les accessoires et équipements des véhicules, la vérification mécanique, les normes régissant les transporteurs, l'arrimage des charges, les normes de masse et de dimension des véhicules, les matières dangereuses.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

L'apprentissage repose, dans un premier temps sur un travail personnel de résolution de cas et de problèmes contenus dans le « Cahier de cours code de la sécurité routière ». Par cet exercice, l'étudiant apprend à retrouver rapidement et à mettre en application les articles les plus pertinents de la loi ou des règlements.

Les travaux effectués à domicile sont corrigés en classe et la correction permet d'évaluer la progression de ses habiletés à utiliser le CSR et les règlements. Cet exercice permet de plus à l'étudiant de prendre conscience des pouvoirs attribués aux agents de la paix en certaines circonstances.

L'étudiant utilise des outils de recherche disponibles afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires à l'émission d'un constat d'infraction.

310-155-AH	INFRACTION EN MATIÈRE PÉNALE	2-3-2 2,33 unités
------------	------------------------------	----------------------

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours vise à permettre à l'étudiant l'identification des diverses infractions et des divers modes de participation à celle-ci.

L'étudiant analyse les éléments constitutifs des infractions les plus fréquemment rencontrées par le policier-patrouilleur et identifie les faits et gestes qui constituent une infraction de nature criminelle, à un règlement municipal ou à une loi du Québec. Ainsi l'étudiant est en mesure de se familiariser avec la structure du Code de procédure pénal du Québec en identifiant certaines règles de base applicables. Il évalue la situation pour orienter ses observations et ainsi consigner les éléments pertinents qui permettront éventuellement d'intenter des procédures.

Les principaux thèmes abordés sont : les catégories juridiques d'infractions, les éléments essentiels constitutifs d'une infraction, leur aspect intentionnel ou non, la notion de participation, les défenses, les excuses ou les justifications. Les lois suivantes sont aussi abordées : la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, la Loi sur les infractions en matières de boissons alcooliques (LIMBA).

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

À la suite d'un exposé des principales notions juridiques appliquées à des cas généraux, l'étudiant est appelé à solutionner des histoires de cas types de difficulté croissante.

L'étudiant participe à des discussions sur la qualification à partir de cas types connus ou de cas d'actualité pertinents. L'étudiant exprime une hypothèse d'identification de l'infraction, confronte ses solutions avec l'hypothèse des autres étudiants et les commentaires du professeur. L'étudiant évalue sa démarche à la lumière des décisions de jurisprudence sur des cas similaires. De plus, en petit groupe, l'étudiant participe à une activité de simulation d'une transaction criminelle pendant que ses confrères devront, après analyse, identifier les infractions commises, les complexités révélées et les défenses prévisibles.

À l'aide du Code criminel et en effectuant des recherches doctrinales et jurisprudentielles, l'étudiant doit, hors classe, solutionner, par écrit, des histoires de cas portant sur des thèmes spécifiques.

310-156-AH	TECHNIQUES DE COMMUNICATION SPÉCIALISÉE	1-2-1 1,33 unités
------------	---	----------------------

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours permet à l'étudiant d'appliquer des techniques spécialisées de communication policière (entrevue, interrogatoire) et de transmettre les données recueillies dans un rapport d'enquête. L'étudiant est appelé à employer des méthodes d'observation en lien avec les techniques

spécialisées de communication policière et, s'il y a lieu, d'utiliser les pouvoirs d'arrestation et ce, dans le respect des lois et des règles de discipline, de déontologie et d'éthique.

Les principaux éléments de contenu du cours sont : le rappel du processus de communication; la communication spécialisée; les approches et les attitudes envers les personnes interviewées ou interrogées selon qu'elles sont plaignantes, victimes, témoins ou suspects; l'adaptation d'une entrevue ou d'un interrogatoire à une clientèle particulière; l'identification de l'événement; la cueillette des indices; la rédaction d'une déclaration ainsi que la prise de notes et la rédaction de rapports.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

L'étudiant observe le déroulement et les techniques utilisées dans des simulations d'entrevue selon divers scénarios, réalise des entrevues et des interrogatoires enregistrés sur bande sonore ou vidéo. Il adapte les techniques utilisées selon le type de personnes impliquées dans les scénarios. Il utilise des logiciels simulant les logiciels disponibles au policier-patrouilleur pour la cueillette et la vérification d'informations et la rédaction de rapports.

Comme travail personnel, l'étudiant étudie la matière du cours et complète sa compréhension des notions vues en classe à l'aide de lectures. Il prépare adéquatement ses activités d'apprentissage et rédige, à l'occasion, des rapports.

310-157-AH	INTERVENTION LORS D'ACCIDENTS DE LA ROUTE ET DE CAPACITÉS AFFAIBLIES	1-2-1 1,33 unités
------------	--	----------------------

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours permet l'acquisition de connaissances concernant les interventions policières touchant la circulation et les accidents routiers ainsi que celles liées à la capacité de conduite affaiblie par l'effet de l'alcool ou d'une drogue. Il touche la prévention des accidents par l'élaboration et la mise en place de campagnes de sécurité routière. Il vise l'apprentissage des méthodes et habiletés requises pour diriger la circulation. Il permet de plus l'utilisation de méthodes professionnelles lors d'interventions sur une scène d'accident de la circulation lors d'un événement lié à la circulation ou lors d'un accident. Il vise aussi à reconnaître des signes d'intoxication et à appliquer les procédures d'intervention appropriées.

Le contenu des cours est orienté vers les thèmes suivants : la prévention des accidents (campagne de sécurité); la direction de la circulation (techniques de gestuelles); les interventions lors d'accident (arrivée sur les lieux, protection de scènes d'accident, assistance aux blessés) et l'enquête (prise de mesures, rédaction du rapport d'accident, recommandations); les procédures d'interventions lors d'une capacité de conduite affaiblie (les signes d'intoxications, le respect des procédures d'utilisation des épreuves standards de sobriété, la vérification du véhicule et la rédaction des documents et rapports requis).

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Différentes simulations de scènes d'accident ou de capacité de conduite affaiblie permettent à l'étudiant de démontrer sa capacité d'intervenir dans différentes situations en respectant les règles de droit, des pratiques policières, de déontologie policière, de discipline et en démontrant un jugement éthique.

L'étudiant utilise les outils de recherche disponibles pour compléter les différents rapports.

Comme travail personnel, l'étudiant étudie la matière du cours et complète sa compréhension des notions vues en classe à l'aide de lectures. Il prépare adéquatement ses activités d'apprentissage, rédige, à l'occasion, des rapports.

310-158-AH CONDUITE D'UNE ENQUÊTE 1-3-2
CRIMINELLE DE PREMIER 2,00 unités
NIVEAU (ENQUÊTE I)

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours vise à intervenir sur une scène de crime à titre de premier répondant. Il initie l'étudiant aux exigences propres au policier-patrouilleur dans son rôle de premier intervenant confronté aux éléments physiques d'un crime. Ce cours traite donc de la prise en charge de la scène de crime (connaissance et habiletés nécessaires à la recherche, la cueillette et le traitement des indices trouvés sur les lieux).

L'étudiant acquiert les connaissances et les habiletés nécessaires à la protection de la scène d'événement et à la réalisation des relevés topographiques et photographiques de lieux pertinents. De plus, l'étudiant intervient auprès des différentes personnes impliquées : recherche et identification de témoins, arrestation des suspects.

L'étudiant s'initie à l'identification d'un criminel par : la dactyloscopie, le bertillonage, le prélèvement d'un échantillon corporel pour l'analyse de l'ADN, de même qu'aux procédures d'écrou.

L'étudiant est appelé à : établir un plan d'enquête, intervenir auprès des différentes personnes impliquées, recueillir et analyser les éléments de preuve, rédiger des mandats, arrêter un suspect et l'interroger, procéder à des perquisitions et saisies, élaborer le dossier enquête.

Les principaux thèmes abordés dans ce cours sont : les buts de la criminalistique et les lois la régissant; la protection de la scène; les indices et leurs traitements, les relevés photographiques et topographiques d'une scène de crime; le traitement des empreintes digitales; le prélèvement et le transport d'indices fragiles ou dangereux; les entrevues et les interrogatoires; l'arrestation des personnes suspectes; le carnet de notes et la rédaction des rapports requis, le montage du dossier.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

L'étudiant est appelé à faire des lectures, des recherches, des observations. En équipe de travail restreinte, il est mis en situation simulée et il doit élaborer un dossier complet d'enquête à partir d'un appel logé jusqu'à son témoignage à la cour.

Ces activités l'amènent à dessiner des croquis et des plans sommaires de scènes de crime. Pour ce faire, il manipule les instruments de dessin, de photographie et de calcul de distances. Finalement, l'étudiant est appelé à prélever des empreintes digitales afin de procéder à l'identification des criminels par le biais de différentes techniques.

Ces activités se déroulent dans le respect des exigences légales liées à l'arrestation d'un suspect et des règles de déontologie policière, de discipline et dans la démonstration d'un jugement éthique.

Comme travail personnel, l'étudiant étudie la matière du cours et complète sa compréhension des notions vues en classe à l'aide de lectures. Il prépare adéquatement ses activités d'apprentissage et rédige, à l'occasion, des rapports.

310-159-AH POUVOIRS ET DEVOIRS DU 2-3-2
POLICIER - PATROUILLEUR 2,33 unités
EN MATIÈRE PÉNALE /
COMMUNICATION D'UNE PREUVE

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours qui permet l'atteinte de trois compétences est divisé par thèmes. Dans le cadre de la première partie, l'étudiant, après avoir identifié des infractions d'application courantes en matière pénale provinciale (ex. : règlements municipaux et extraits de certaines lois provinciales), est en mesure d'exercer les pouvoirs et les devoirs dévolus

au policier-patrouilleur en fonction du Code de procédure pénale du Québec et de reconnaître les pouvoirs d'arrestation et de perquisition afférents.

Dans la deuxième partie, l'étudiant doit exercer les pouvoirs et devoirs dévolus au policier-patrouilleur en matière criminelle. L'étudiant est en mesure d'identifier et de reconnaître les pouvoirs d'arrestation et de perquisition au Code criminel et de déterminer les démarches juridiques subséquentes à l'exercice de ses pouvoirs.

Dans la troisième partie, l'étudiant apprend à sélectionner et à conserver, conformément aux règles de droit, les preuves d'infractions criminelles. Il communique ses observations en témoignant devant le Tribunal.

Lors de simulations se rapportant à des situations courantes de la vie professionnelle, l'étudiant est appelé à exercer tant ses pouvoirs et devoirs en matière pénale provinciale qu'en matière criminelle. Dans une approche de résolutions de problèmes, guidée par la mission policière édictée dans la Loi de police, l'étudiant doit aussi tenir compte du respect des règles de déontologie et d'éthique.

Parmi les principaux thèmes abordés dans ce cours il y a : l'arrestation, les pouvoirs accessoires à l'arrestation (fouille, force nécessaire, mandat d'entrer, etc.), la perquisition, la remise de document pour contraindre un individu à comparaître devant le tribunal, la légalité et la constitutionnalité de certaines interventions policières, les règles du droit de la preuve, la communication verbale des faits pertinents, le témoignage à la Cour et ses divers aspects.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

L'étudiant effectue des lectures et résout des problèmes dans le cadre d'exercices et participe à des discussions en classe. Il effectue aussi des collectes de données, suite au visionnement de vidéos ou à l'observation sur le terrain dans des endroits publics, afin de recueillir la preuve des éléments essentiels de la commission d'infractions et d'exercer de façon adéquate les pouvoirs et les devoirs de la police.

Il participe à des simulations d'interventions policières où il décide de l'exercice ou non des devoirs et pouvoirs du policier en matière pénale et rédige les rapports pertinents.

L'étudiant, en équipe, doit préparer un dossier préalablement à son témoignage devant un tribunal école.

Ces simulations permettent à l'étudiant de s'autoévaluer dans le contexte d'une intervention en plus d'évaluer les interventions faites par d'autres étudiants dans le cadre de la légalité, de la constitutionnalité et du respect des règles de déontologie ainsi qu'en démontrant un jugement éthique.

310-160-AH CONDUITE PRÉVENTIVE 1-2-2
D'UNE AUTOMOBILE 1,33 unités

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours vise l'acquisition des habiletés de conduite d'un véhicule automobile d'une façon préventive.

Les principaux thèmes abordés sont la prise en charge d'un véhicule, le système Smith, la conduite sur la route en situation normale et la conduite d'urgence sur un parcours simulé. Le cours traite donc des procédures de vérification et d'inspection d'un véhicule automobile à savoir l'état des principales composantes, l'état de fonctionnement d'un véhicule et les facteurs de risque liés à un véhicule. Il analyse les différents aspects de la conduite préventive d'une voiture. Enfin, il aborde les techniques de conduite préventive d'une voiture s'apparentant à une auto-patrouille.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, l'étudiant apprend les différentes composantes et les préceptes de la conduite préventive. Par la suite, il observe et reconnaît, à l'aide de documents audiovisuels ou lors de sorties sur la route, les éléments positifs et négatifs d'une conduite automobile.

L'étudiant est appelé à mettre en pratique les préceptes de la conduite préventive d'un véhicule automobile sur les chemins publics. Il effectue des manœuvres particulières sur différents parcours aux difficultés diverses.

Au terme de son cours, l'étudiant démontre d'une part, lors de sortie sur les chemins publics, sa maîtrise de la conduite préventive et, d'autre part, sur un parcours simulé, son habileté à faire certaines manœuvres particulières dans le respect des exigences standard reconnues.

310-AEW-03	MAÎTRISE D'UNE PERSONNE VIOLENTE	1-2-1 1,33 unités
-------------------	---	------------------------------------

PR 310-AEC-03
310-AEB-02
109-AEA-02

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours a pour but d'amener l'étudiant à contrôler une personne violente et à réagir à diverses agressions physiques violentes imprévisibles. Ainsi, l'étudiant est appelé à évaluer la dangerosité de diverses situations d'agressions physiques, à adopter une position sécuritaire et à évaluer son intervention.

L'étudiant est appelé à utiliser les techniques de base de la communication et les méthodes d'observation acquises antérieurement et ce, dans le respect des règles de discipline, de déontologie et d'éthique. De plus, l'étudiant doit manifester du respect envers l'autre et adopter des attitudes et comportements adaptés au niveau du continuum de force appropriée.

Le contenu de ce cours est: l'utilisation du tableau de la problématique de l'emploi de la force, l'adoption d'une position sécuritaire, les contrôles sur une invitation physique, les contrôles d'une personne offrant une résistance, les contrôles d'une personne violente sur une attaque ainsi que les méthodes de survie.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

L'étudiant utilise le tableau de la problématique de l'emploi de la force, observe des mouvements et des manœuvres physiques lors de démonstrations, évalue le continuum de force nécessaire et l'intervention appropriée à partir de mises en scène de plus en plus complexes et applique diverses techniques de contrôle physique, y compris la mise de menottes.

310-AFB-03	TECHNIQUES D'INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE	1-2-2 1,66 unités
-------------------	--	------------------------------------

PR 310-AEB-03
310-AEC-03
310-AED-03
310-124-AH
310-AFP-05
350-AEB-03

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours permet à l'étudiant d'intervenir auprès de personnes en état de crise et d'utiliser adéquatement diverses habiletés acquises dans les autres cours. Lors des mises en situation simulant des interventions auprès de personnes en état de crise, l'étudiant met en pratique des techniques d'intervention appropriées, en appliquant une démarche de résolution de problèmes tout en référant les personnes aux ressources appropriées.

Les principaux thèmes abordés dans ce cours sont: l'évaluation de la situation, les attitudes et les comportements, la communication, la prise de décision et les réflexes sécuritaires en situation de crise.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

La méthode d'étude de cas est privilégiée. L'étudiant doit appliquer des mécanismes de décision dans des mises en situation écrites proposées par le professeur. De plus, il doit élaborer, en équipe, un scénario original faisant appel à des habiletés particulières d'intervention. Lors de mises en situation où des comédiens sont mis à contribution, l'étudiant doit démontrer qu'il reconnaît les différents états d'une personne et identifie les phases et les éléments observables d'une crise. Par ses interventions, l'étudiant utilise des techniques de communication et démontre des attitudes et des comportements adéquats en fonction de la dynamique et de l'évolution de la situation de crise et ce, tout en respectant les règles de déontologie ainsi qu'en démontrant un jugement éthique. De plus, il doit prendre une décision stratégique appropriée en fonction de son mandat policier et en se référant aux divers protocoles d'intervention reliés aux clientèles particulières. Il rédige un rapport d'événement suite au scénario final.

L'étudiant évalue par rétraction vidéo ses propres forces et faiblesses par rapport aux différentes situations de crise qu'il a expérimentées afin d'améliorer ses habiletés d'intervenant.

Comme travail personnel, l'étudiant étudie la matière du cours et complète sa compréhension des notions vues en classe à l'aide de lectures. Il prépare adéquatement ses activités d'apprentissage, rédige, à l'occasion, des rapports.

109-AEA-02	DÉFENSE CONTRE LES COUPS FRAPPÉS	0-2-1 1,00 unité
-------------------	---	-----------------------------------

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances et des habiletés physiques et le rend apte à se défendre de façon efficace et sécuritaire contre des agressions impliquant des coups frappés.

Ce cours prépare l'étudiant à atteindre la compétence «Maîtriser une personne violente» qui fait l'objet d'un cours subséquent.

Les principaux thèmes abordés dans ce cours sont: les différentes situations de combat et leurs signes précurseurs, la position sécuritaire à adopter en fonction des différentes attaques, les blocages, les esquives, les coups de poing, les coups de pied et les contrôles articulaires.

109-AEB-02	DÉFENSE DANS LES COMBATS CORPS À CORPS	0-2-1 1,00 unité
-------------------	---	-----------------------------------

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances et des habiletés physiques et le rend apte à se défendre de façon efficace et sécuritaire dans des combats corps à corps. Ce cours prépare l'étudiant à atteindre la compétence «Maîtriser une personne violente» qui fait l'objet d'un cours subséquent.

Les principaux thèmes abordés dans ce cours sont: les différentes situations de combat et leurs signes précurseurs, la position sécuritaire à adopter en fonction des différentes situations, les projections, les fauchages, les immobilisations, les clés de bras et les contrôles articulaires.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

À partir de mises en situation de combat, l'étudiant évalue la dangerosité d'une situation donnée, adopte une position sécuritaire et effectue les mouvements et les manœuvres adaptés à la situation.

L'étudiant est appelé à faire l'évaluation de chacune de ses interventions et à indiquer les mesures correctives appropriées. De plus, il doit constamment manifester le respect de l'autre lors de l'exécution des différentes interventions.

109-203-AH	EXIGENCES PHYSIQUES PROPRES AU TRAVAIL POLICIER	0-5-1 2,00 unités
------------	--	----------------------

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours permet à l'étudiant d'améliorer ses connaissances et ses habiletés physiques et le rend apte à les utiliser de façon autonome relativement à l'atteinte et à l'entretien d'une condition physique adaptée aux exigences du travail policier.

Les principaux thèmes abordés dans ce cours sont: les déterminants de la condition physique, les éléments d'une bonne mécanique de course, les différentes méthodes d'entraînement, les tests physiques utilisés à l'École nationale de police du Québec, les principes de base de différents styles de nage et d'habiletés aquatiques, les principes de sécurité et les techniques de base des approches et remorquages d'une victime consciente ou inconsciente lors de sauvetages en milieu aquatique.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

La majorité des activités ont lieu en gymnase et en piscine pour le développement des habiletés physiques adaptées à la fonction policière. Par le biais de séances pratiques, l'étudiant expérimente différentes méthodes d'entraînement et au moyen de tests standardisés et de seuils de performance établis, il vérifie périodiquement les différents paramètres de sa condition physique. Il effectue des activités d'endurance de courte et de longue durée à la course à pied, accomplit des activités adaptées exigeant des efforts musculaires et franchit des obstacles dans diverses situations.

De plus, l'étudiant apprend et perfectionne divers styles de nage et habiletés aquatiques utilisés en sauvetage. Lors de simulations de situations d'urgence en milieu aquatique se rapprochant le plus possible de situations courantes, l'étudiant choisit le moyen approprié à la situation, réalise une approche sécuritaire de la victime et la remorque efficacement vers un endroit sûr.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

À partir de mises en situation de combat, l'étudiant évalue la dangerosité d'une situation donnée, adopte une position sécuritaire et effectue les mouvements et les manœuvres adaptées à la situation.

L'étudiant est appelé à faire l'évaluation de chacune de ses interventions et à indiquer les mesures correctives appropriées. De plus, il doit constamment manifester le respect de l'autre lors de l'exécution des différentes interventions.

181-147-AH	SOINS D'URGENCE EN TANT QUE PREMIER INTERVENANT	1-2-2 1,66 unités
------------	--	----------------------

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours a pour but d'amener l'étudiant à acquérir les connaissances et les habiletés psychomotrices requises pour intervenir rapidement et adéquatement en situation d'urgence préhospitalière. Il apprend à évaluer les dangers inhérents pour sa sécurité et celle de la victime et à appliquer les mesures nécessaires lors d'interventions.

À la fin de ce cours, l'étudiant sera en mesure d'appliquer les techniques de premier intervenant dans des mises en situation variées et complexes.

Les principaux thèmes abordés sont: le rôle et les responsabilités du premier intervenant dans le système préhospitalier d'urgence; l'évaluation de la scène d'un événement (risques et mesures de sécurité); l'approche d'une victime et l'évaluation de son état; les techniques de stabilisation, le contrôle d'hémorragie, l'immobilisation d'une fracture, le traitement des brûlures, les techniques de réanimation cardiorespiratoire, la reconnaissance d'un état de mort évidente, le traitement de divers autres traumatismes et la communication avec le patient et les autres intervenants.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Tout au long de ce cours, l'étudiant est appelé à observer sur diaporama, sur films ou par des démonstrations, des situations qu'il est susceptible de rencontrer comme premier intervenant en soins d'urgence. À partir de mises en situation de complexité croissante, il met en pratique ses connaissances et développe progressivement ses habiletés psychomotrices.

Dans les ateliers pratiques, il agit comme premier intervenant lors de simulations, avec l'aide de volontaires (désobstruction des voies respiratoires, pose de bandages et attelles, etc.) ou de mannequins (réanimation cardiorespiratoire).

L'étudiant doit pratiquer certaines techniques comme travail personnel à l'extérieur des heures de cours.

